



## Récépissé non valable a travailler

Par **Lebrun79**, le **06/06/2017** à **16:39**

Bonjour

Je suis Algérien rentré légalement en France avec Visa Cours séjour en Janvier 2017, marié a une française, depuis Avril 2017, une fois a la préfecture de la Somme (Amiens) pour régulariser ma situation, on me donne un Récépissé qui porte la mention " n'autorise pas son titulaire a travailler " mais en même temps, on me demande de payer les droits de dossier (340€ Frais de régularisation + 269€ frais de Dossier)

La contradiction, c'est que cette préfecture me demande de payer des frais alors qu'elle m'interdit le droit au travail, alors que nombreux sont ceux qui ont le même cas que moi et ils ont eu le droit de travailler

comment pourrai-je payer cette somme alors que le rendez vous approche ??

Merci pour vos conseils